



**TOUS EN
GREVE
Le 9 avril !**

ENSEMBLES, LUTTONS pour L'Abrogation du Pacte de Responsabilité et de la Loi Macron !

Sommaire :

- **Le Pacte .**
- **4 POINTS**

- **La Loi Macron**
- **7 POINTS**

- **Les PERTES**

Par le Pacte

Par la Loi Macron

Le Pacte :

4 points :

La Réduction des charges patronales ; Des Simplifications du Droit du travail, public et privé ; L' Implication du personnel dans l'évolution du marché de l'employeur ; Quelques Contreparties négociés en local.

La LOI Macron :

7 Points

Le Travail le Dimanche et de nuit ; Le Licenciement facilité ; Le Droit Social et l'Inspection du Travail quasi supprimés ; L'Insécurité totale pour les représentants du personnel ; La suppression de la médecine du Travail ; Le système prudhommal, aboli et la fin du CHSCT

**Que perds tu avec
Le Pacte ??**

Avec le point 1 :
Le salaire régresse
Les cotisations retraites patronales ne sont plus versées à la Sécu .

Avec le point 2
le droit dans le temps de travail est effacé.
Le droit dans les conditions de travail sont annulés. Globalement les employeurs sont libres de toutes contraintes législatives pour le travail de leur personnel.

Avec le point 3
Le CDI disparaît
Les congés sont à la main du marché et du patron,
La liberté individuelle du salarié est contrainte par les exigences de production.

Avec le point 4
Les négociations pour compenser les pertes des trois premiers points sont à la main des patrons.
Les négociations n'apporteront donc jamais RIEN

**Que perds tu avec
La Loi MACRON ?**

Avec le point 1 :
Travailler le dimanche sera payé comme un jour normal, la nuit aussi. (Jusqu'à 00H)

Avec le point 2 :
L'ancienneté disparaît, le licenciement peut être invoqué au gré des volontés du patron.

Avec le point 3 :
Les recours à des institutions d'Etat pour arbitrer les litiges et exiger le respect de la Loi disparaissent...

Avec le point 4 :
Les dangers de licenciement pour les représentants du personnel conduiront à ce qu'ils disparaissent...

Avec le point 5 :
La médecine du travail n'agissant plus le capital santé du salarié peut être mis en péril sans recours possibles

Avec le point 6 :
La défense gratuite du salarié par des salariés disparaît. La justice devient une affaire de moyens.

Avec le point 7 :
Le CHSCT disparaît, les conditions d'hygiène et de sécurité avec lui.

**COMMENT
FAIRE
FACE
A
CES LOIS
LIBERTICIDES ?**

**FO, CGT et Solidaires appellent à la Grève
Générale le 9 avril 2015**

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minimas sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise. Nous pouvons inverser le mouvement EN NOUS MOBILISANT !!!